

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 12 MARS 2018

Nombres de membres composant le conseil municipal : 10

L'an deux mil dix-huit, le Lundi 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 2 mars 2018

Etaient Présents : Mesdames Elisabeth VAN DE WEGHE, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Ouisa AFTIS, Pierrette GORENFLOT, Messieurs Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET

Formant la majorité des membres en exercice soit 9 élus.

Etait absent excusé : Monsieur Franck VILLENEUVE

Séance ouverte à 19h40

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 08 Février 2018 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal souhaite mettre les noms des votants lors de la prise de délibération

1- Ouverture de crédits par anticipation sur budget 2018 et signature devis opération 410 – Voiries (2018/07)

Madame le Maire explique que la commune a reçu le devis de l'ADTO pour l'assistance du marché pour la réfection de la voirie rue de Bellois. Le montant est donc de 4 800€ TTC. Madame le Maire demande donc l'autorisation de signer ce devis.

De plus, afin d'anticiper les paiements avant le vote du budget, Madame le Maire demande l'ouverture de crédits par anticipation sur le budget primitif 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation comptable M14,

Vu la possibilité de commencer les investissements avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours sur autorisation expresse du Conseil Municipal et dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement réalisées l'année précédente,

Considérant les propositions d'investissement anticipé présentées par Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'ADTE d'un montant de 4 800€ TTC
- Autorise l'ouverture de crédits par anticipation sur le budget primitif 2018 d'un montant de 4 800€ TTC sur l'imputation 2152 opération 410.
- Précise que ces dépenses d'investissement seront reprises au budget primitif 2016

2- Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'école en mairie (2018/08)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en mairie s'avèrent nécessaire et qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en la réhabilitation de l'ancienne école pour la création de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2018 selon le plan de financement joint ;
- PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- PREND l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

3- Demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation de l'école en mairie (2018/09)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en mairie s'avèrent nécessaire et qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en la réhabilitation de l'ancienne école pour la création de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement joint au dossier ;
- PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention du Conseil Départemental sollicitée est accordée ;
- PREND l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

4- Choix de l'entreprise pour la toiture de l'église (2018/10)

Madame le Maire explique que 3 entreprises ont été contactées (M. Fontaine de Maignelay, M. Baudoin de Maisoncelle tuilerie et M. Delaforge de Sommereux). Comme convenu la demande a été faite pour la réparation des fuites constatées sur la toiture de l'église et laisser une ouverture provisoire l'évacuation des déchets du clocher et des

voutes. Suite à la visite des couvreurs, il est apparu que le chéneau existant est inaccessible aisément donc source de fuite potentielle s'il se remplit. Les devis proposent donc une trappe de visite sous forme de grand velux pour avoir le passage. A charge de la commune d'installer le cheminement au-dessus des voutes avec des bastaings pour y accéder en toute sécurité. Ensuite il paraît judicieux de transformer l'ouverture provisoire demandée en ouverture définitive en zinc plus résistante pour faire accéder des matériaux dans le grenier. Sinon il faut passer dans l'église. Dans son devis, Monsieur BAUDOIN compte le double de solin car il a estimé qu'il était à risque.

Madame le Maire présente donc les devis reçus :

travaux toiture église

Entreprises	Delaforge	Fontaine	Carlier-Baudoin
rive côté sud	503,1	1021,77	765,25
fuite tourelle	478,74	426,35	361,5
Habillage corniche zinc exclu	164,98		
ouverture visite chéneau	562,79	543,86	560
ouverture nettoyage en zinc	611,33	536,13	610
petits travaux divers	273,06	105,83	450
personnel sécurité	620,48	101,5	600
total HT	3049,5	2735,44	3346,75
Total TTC	3659,4	3282,528	4016,1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- CHOISIT le devis de l'entreprise FONTAINE.
- AUTORISE le Maire à signer les documents concernant le dossier
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018

Seule l'entreprise DELAFORGE propose l'habillage de la corniche en zinc, non compris dans le comparatif. Cet ajout sera demandé à M. FONTAINE pour protéger la corniche.

5- Choix de devis pour l'électrification de l'horloge (2018/11)

Madame le Maire explique que 2 entreprises font ce travail dans le secteur, Huchez et Bodet. Suite à la visite plus approfondie de M. Mortier de l'entreprise Bodet, ce dernier a suggéré le remplacement du marteau car il a beaucoup de jeu et commence à abîmer la cloche à

l'endroit de l'impact. L'équivalent a été demandé chez Huchez.

M. Mortier se propose s'il réalise le travail de « soigner » le mouton c'est-à-dire la pièce de bois qui supporte la cloche en traitant le bois et repeignant les ferrures.

Electrification cloches

Entreprises	Huchez	Bodet	
centrale horloge pilote	740	1026	
coffret sécurité	104	380	option antenne synchro 295 € HT non comprise
installation	354,9	296	
			écarts
Horloge seule HT	1198,9	1702	503,1
marteau	591,4	657	
petits travaux divers			
installation	427,05	436	
Total HT	1862,45	2795	
Total TTC	2234,94	3354	1119,06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 5 voix pour l'entreprise BODET (Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Philippe NOBLECOURT, Elisabeth VAN DE WEGHE, Alain THERET) et 4 voix pour l'entreprise HUCHEZ (Christophe TOULLET, Sylvie PEINTE, Pierrette GORENFLOT, Xavier GAILLET)

- CHOISIT l'entreprise BODET pour les réparations de l'horloge
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents du dossier
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018
- NE RETIENT PAS l'option antenne de synchronisation
- DEMANDE le délai d'intervention de l'entreprise BODET

Questions diverses :

Bilan de la réunion cadre de vie

Le compte rendu de la commission sera envoyé à tous les membres du conseil municipal.

Agrandissement de la raquette rue du 4^{ème} RIC et gravillonnage

La sortie des engins agricoles à côté du petit chemin menant au cimetière est abimée sur les côtés pour ne rien accrocher. Est-il possible de profiter de la réalisation du parking du cimetière pour agrandir un peu cette sortie afin d'éviter l'eau qui stagne et les trous qui commencent à se former ? M. Colet de l'entreprise Colas qui sera responsable du chantier dit que c'est possible dans la foulée.

Les devis de remise en état des chemins ne sont pas encore arrivés à ce jour mais la rue du 4^{ème} présente des trous à reprendre et le chemin goudronné situé sur la route de St Just est bon à refaire en bicouche qui normalement est à prévoir tous les 10 ans. En recherchant

dans les archives, le chemin de Valescourt a été regravillonné en 2002, le chemin neuf route de St Just en 2003 et l'élargissement de la rue du 4ème réalisé en 2004. Il avait coûté à l'époque 13 585 € subventionné à 43 % par le CG.

Suite aux différentes remarques des dégâts observés sur les chaussées communales, la société Colas sera sollicitée pour effectuer des purges sur les points suivants : Sortie de l'exploitation agricole située rue du 4ème RIC à côté du futur parking, reprise des nids de poules de la 4^{ème} RIC et sur la petite place de la rue de la ville.

Xavier Gaillet fait remarquer que les chemins ont besoin d'être protégés. Le chemin de Valescourt sera fait après les aménagements du bassin versant.

Passage d'une ligne téléphonique pour alimenter le poulailler

Pour la télésurveillance du bâtiment il est nécessaire d'avoir un raccordement « physique ». Orange est passé ce jeudi 8 mars et il a préféré le passage par la rue du 4ème car la rue de l'Archer est trop encombrée par tous les réseaux et la proximité des maisons. Le raccordement commence au poteau situé à côté du chemin du cimetière. Orange prend partiellement en charge une partie du réseau, sinon le reste est à la charge du demandeur. La version aérienne coûterait aux alentours de 2000 € maxi avec 7 poteaux et la version souterraine plus de 30 000 € au minimum par Orange car il y a 5 chambres enterrées à installer et la distance à parcourir se situe aux alentours de 250 m. Un autre devis a été demandé par Sylvie Peinte auprès de M. Labbe. Très grossièrement il s'élèverait au minimum à 5800€ HT. L'autorisation de passage sera demandée à la commune car nous sommes sur une voirie communale. Le conseil municipal décide de demander un devis plus précis de la part de M. Labbe et de rechercher les éléments concernant les conséquences de la propriété de l'installation selon l'investisseur soit privé soit communal soit les 2 ensemble.

Modification de l'entrée chez M. et Mme Lebouil face à la mairie.

Devant le montant du devis 684 € TTC restant à leur charge sur 1026 € TTC, ils n'ont pas souhaité pour l'instant faire les travaux.

Visite de M. LEGENDRE architecte à l'église

Avec Pierrette, nous lui avons montré la nervure qui se décolle dans la chapelle côté sud et il a inspecté ce qui avait été à l'origine de la fissure. L'intervention est relativement simple. Un échafaudage par en dessous et une greffe pour rendre à nouveau solidaire la nervure à la voute qui est en briques plâtrières et coller le tout avec une colle spéciale. Nous en avons profité pour lui montrer les autres désordres humidité de l'angle (voir pour démonter la descente de gouttière qui se trouve derrière) fissure dans la chapelle côté nord (voir pour refaire l'écoulement des eaux au niveau du dauphin à l'extérieur). Les témoins n'ont pas bougé. Il trouve dommage que le mur qui va accueillir la dalle dans la chapelle soit « moche » avec son enduit ciment en partie basse. (Voir pour faire un sondage à l'emplacement de la dalle pour savoir ce qui se cache derrière le ciment).

Le conseil souhaite demander un devis pour l'assistance de l'architecte pour la description exacte du travail demandé pour réparer la nervure et ensuite des entreprises pour le

réaliser.

Montant des travaux mairie et logements

437 000 HT de travaux pour 528 328 HT avec dépenses archi et Maitrise d'Oeuvre et honoraires. Nous pouvons visiter 2 systèmes de chauffage pellets à Ste Geneviève (Oise) et aux Grandes Ventes près de Dieppe.

Etude complète vitesse circulation dans la commune

6 à 8000 € pour une étude très détaillée de la société ISR recommandée par le Conseil Départemental et l'UTD pour mesurer la vitesse, voir pour le stationnement et qui cerne aussi le comportement des automobilistes. Pour l'instant il n'y a que des études en route pas de réalisation dans le secteur, il reste encore 2 communes à contacter pour avoir un tour d'horizon complet.

Travaux fin mars début avril pour la réfection de la voirie rue de Bellois et du parking du cimetière par Colas.

Visite des pompiers

Un nouveau Lieutenant à la brigade, M. PEREIRA. Le résultat des poteaux incendie sont bons avec la nouvelle norme 30 m3/h. Seule la cuve à incendie n'est pas dans les normes par son manque de signalisation. Une demande sera faite auprès du SDIS pour avoir les instructions précises.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 21h40

2018/07	Ouverture de crédits par anticipation sur budget 201 et signature devis opération 410 – Voiries
2018/08	Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'école en mairie
2018/09	Demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation de l'école en mairie
2018/10	Choix de l'entreprise pour la toiture de l'église
2018/11	Choix de devis pour l'électrification de l'horloge

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET

Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Isabelle BOZO

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 20/03/2018
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT